



Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
Verrières-le-Buisson

17^e PRIX VEDRARIAS

ARTICLE 7 - PALMARÈS

Le jury sélectionne 7 lauréats et chaque année se réserve le droit de décerner un prix spécial Jeunes. Il ne sera envoyé aucune appréciation sur la qualité des nouvelles reçues. Les textes non retenus seront détruits.

Si les lauréats résident en province, un hébergement dans un hôtel sera proposé par l'organisateur de la manifestation. Les frais de transport ne seront pas pris en charge.

Les lauréats consentent, sans aucune réserve, et sans se prévaloir de droits, à ce que leur nouvelle fasse l'objet d'une reproduction en vue d'une publication culturelle (recueil, magazine municipal) ou médiatique (publicité dans la presse locale).

Le lauréat qui recevra le premier prix sera invité à participer au jury de l'année suivante. Au cas où il serait indisponible, il sera proposé au second prix de le remplacer, cette procédure étant répétée autant que de besoin.

N.B : Les lauréats s'engagent à ne pas se représenter à l'un de nos prochains concours avant un délai de 1 an. Par ailleurs, le 1^{er} Prix ne sera pas autorisé à se représenter à aucune des futures éditions du concours.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le **Samedi 5 décembre** à Verrières-le-Buisson, le lieu et l'horaire seront précisés ultérieurement. La présence des lauréats, qui seront personnellement avisés à l'avance, est vivement souhaitée. Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix. Un spectacle et un buffet clôtureront la manifestation.

Les prix récompensant les lauréats seront décernés par le jury, en présence du Maire et du Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles.

1 ^{er} Prix	700 EUROS
2e Prix	300 EUROS
3e Prix	200 EUROS
4e au 7e Prix	Livres d'art
Prix Spécial Jeunes	Livres, CD

17^e édition
du prix
Vedrarias
Concours de Nouvelles littéraires
du 1^{er} mai au 8 septembre

2015

**Règlement
et informations**
Hôtel de Ville
Service Culturel BP 86

01 69 53 78 00
verrieres-le-buisson.fr/culture
culture@verrieres-le-buisson.fr

Le thème de l'année Vilmorin
Jardins secrets

Verrières-le-Buisson

Verrières-le-Buisson
LE CONSEIL GÉNÉRAL
Avec le soutien du Conseil Général de l'Essonne

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Ville de Verrières-le-Buisson organise depuis 1999 un concours de nouvelles littéraires, **LE PRIX VEDRARIAS**, sans thème, gratuit et ouvert à tout auteur de langue française n'ayant jamais publié de manuscrits à compte d'éditeur.

Cette année, la Ville organise la manifestation du « Bicentenaire Vilmorin » pour commémorer l'installation de la famille Vilmorin, en 1815 dans notre commune, pour y créer un centre expérimental de cultures et de recherches dont les activités eurent une audience mondiale dans le secteur de l'agronomie et de l'agriculture.

En lien avec cet évènement, les organisateurs du concours vous proposent cette année d'écrire un texte sur le thème : « **JARDINS SECRETS** » en prose, original et inédit, respectant la contrainte de fond et de forme de la nouvelle. Le texte présenté ne devra pas avoir été primé antérieurement à l'occasion d'autres concours littéraires.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation totale du présent règlement

ARTICLE 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de préserver l'anonymat chaque participant portera sur le bulletin d'inscription joint au règlement, ses nom, prénom, adresse, âge, téléphone, email, ainsi que le titre de sa nouvelle. Ce bulletin sera signé et placé dans une enveloppe cachetée à joindre aux 6 exemplaires de la nouvelle. Aucune mention pouvant identifier l'auteur ne devra être portée, ni sur l'enveloppe, ni sur le manuscrit. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

ARTICLE 3 - CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Le jury examinera les **150 premières nouvelles recevables** au sens des articles précités et des critères suivants :

- 6 copies identiques avec mention du titre sur chacune
- Format A4 en recto, paginé, agrafé, sans couverture
- 4 pages pleines au minimum, 8 pages maximum (page de titre non incluse)
- Police Time New Roman 12
- Interligne 1.5, marges 2.5 cm (H/B/G/D)

La non-observation des règles de recevabilité entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

ARTICLE 4 - ENVOI DES NOUVELLES

Par courrier à l'adresse suivante :

PRIX VEDRARIAS

Concours de Nouvelles 2015

Service Culturel

Mairie de Verrières le Buisson

B.P. 86

91371 Verrières-le-Buisson cedex

Le règlement du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles sur simple demande au :

SERVICE CULTUREL en Mairie :

☎ 01.69.53.78.00 poste 7797

COURRIEL : culture@verrieres-le-buisson.fr

SITE INTERNET : www.verrieres-le-buisson.fr

ARTICLE 5 - ENREGISTREMENT DES NOUVELLES

La période de réception des textes débute le 1er mai. Elle est close au plus tard le 8 septembre 2015. Cette date peut être avancée dès lors que le quota des 150, tel stipulé à l'article 3, est atteint.

Les nouvelles envoyées après la date de clôture ne seront pas prises en compte.

Les auteurs des textes retenus seront informés par courriel ou courrier du numéro d'ordre qui leur aura été attribué.

ARTICLE 6 - LE COMITÉ DE LECTURE

Le jury est composé de lecteurs non professionnels du livre, présidé par l'écrivain Alain Absire, Officier des Arts et des Lettres.

Le jury et les organisateurs ne sont pas autorisés à concourir. Leurs délibérations sont confidentielles et leurs décisions sans appel. L'anonymat étant strictement respecté aucune information sur les nouvelles ne pourra être communiquée avant la proclamation des résultats.